2014 324 12-7-71

LE NUMERO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

HUITIEME ANNEE. — N° 60 — SAMEDI 1er MARS 1902

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	8 fr.	16 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

AUJOURD'HUI, LIRE :

A LA CHAMBRE : Discussion du budget de la guerre. — Violent incident à propos des Conseils de guerre ;

—o—

GRÈVE GENERALE DES MANUFACTURES D'ALLUMETTES DE FRANCE : Le chômage à Pantin, Aubervilliers, Orléans, Marseille, Aix. — Une grève de solidarité ouvrière ;

—o—

AGITATION OUVRIERE ET UNIVERSITAIRE EN RUSSIE : Une émeute à Kieff. — Le drapeau rouge. — Morts et blessés ;

—o—

FERMETURE D'UNE NOUVELLE MINE AUX CHARBONNAGES DE LIEGE : Quinze cents ouvriers sur le pavé ;

—o—

TERRIBLE INCENDIE : Quinze personnes ensevelies sous les décombres ;

—o—

UN DRAME MYSTERIEUX A WAZIERS : Nouveaux détails.

Matamores

C'est entendu, décidé, presque décrété, les nationalistes vont nous infliger une de ces défaites électorales qui marquent dans la vie d'un parti et d'une nation.

Telle est du moins l'antienne qu'ils chantent dans leurs feuilles, ou ce genre de chant n'est point déplacé, puisqu'elles sont des feuilles de sacristie.

A les entendre, nous voilà en train d'agonisser sous les coups de foudre que l'éloquence de M. Jules Lemaître promène au-dessus de nos têtes effarées.

Il n'y a pas jusqu'à la petite flûte tibétaine de M. François Coppée qui ne fasse une sérieuse concurrence au tonnerre.

Si un peintre d'histoire voulait nous faire revivre, tout au moins sur la toile, nous ne pourrions que nous traîner sous la douloureuse magie de son pinceau, à l'état de tristes et pâles victimes !

Nous vivons bien encore un peu, mais, si l'on y regardait de près, on ne tarderait guère à s'apercevoir que notre existence est plus apparente que réelle.

Les quelques gestes que nous faisons dans l'effroi de la défaite, sont des gestes de fantômes.

Quand les scrutins seront rouverts au mois d'avril, tout au plus si nous ferons tourner les tables, car nous aurons évidemment fermé nos yeux à la douce lumière du jour, en cet adorable mois, où les premières fleurs poussent tous les quatre ans avec les nouveaux bulletins.

Il faut croire toutefois que nos matamores ne sont pas encore tout à fait rassurés en dépit de leur belle prestance.

En effet, tout en se proclamant les maîtres — et les Lemaître — de la situation, les gaillards ne cessent d'inviter leur clientèle à se tenir sur le qui-vive et l'arme au bras.

Pourquoi ?

Je vous le donne en mille !

Mais tout simplement parce que le gouvernement a plus d'un tour dans son sac et qu'il ne reculera devant rien !

La remarque a son prix venant d'un parti qui est composé du ramassis de tous les partis et qui ne recule pas même devant l'horreur de ses propres masques.

Ah ! vraiment, voilà des gens qui ont le droit de se montrer difficiles sur le choix des moyens.

Les voyez-vous faisant la petite bouche invoquant les scrupules sacrés et s'efforçant de nous mettre en défiance contre le gouvernement sous le prétexte qu'il ne se laissera pas facilement désarmer ?

Je causais l'autre jour avec l'un d'eux qui a au moins le mérite de la franchise.

C'est un de mes collègues de la droite et il appartient au groupe des demi-ralliés. Cela ne veut pas dire que les autres le soient tout à fait, mais le demi-ralliement existe et constitue une politique de tout repos, le fameux fusil dont parlait M. Dupuy ayant dans ce parti toutes les facilités d'aller d'une épaule à l'autre, sans que le changement soit trop remarqué.

— « Nous aurons une excellente plateforme, me disait le collègue de droite. Il y a 4 ans nous étions fort gênés quand des royalistes de vieille roche nous demandaient si nous nous rallierions à la République. Parbleu, nous ne demandions qu'à nous rallier, cela n'engageait à rien. Mais si nous l'avions déclaré, nous nous serions mis à dos nos intransigeants monarchistes. D'un autre côté, nous avions devant nous des libéraux que la République n'effrayait pas et qui, tout en défendant les idées conservatrices, n'avaient peur ni du mot ni de la chose. Jugez combien notre posture était pénible entre ces deux camps. Aujourd'hui tout a bien changé à notre profit. Ce n'est plus de la République qu'il s'agira. Nous dirons simplement aux uns comme aux autres : Voulez-vous nous aider à renverser le ministère ? Toute la question sera là et nous espérons bien que, posée carrément, elle nous vaudra les voix des royalistes et des méliministes. »

Le jeu est un peu cousu de fil blanc, comme vous voyez, mais il n'est pas sans danger.

Nous le signalons à la démocratie avec la conviction qu'elle battra les Tartuffes déguisés en matamores.

Clovis HUGUES,
député de la Seine.

LA POLITIQUE

SUS AU VEAU D'OR !

Le Gouvernement vient de se rendre coupable d'un horrible forfait, — forfait si scandaleux, si monstrueux que la « Dépêche » en a presque oublié Victor Hugo dont c'était, hier, le centenaire, pour laisser plus de place aux épanchements de son indignation et de son courroux.

Oui, Madame, le Gouvernement s'est permis de préparer et de déposer un projet visant la... corruption électorale !

Fi ! le sale Gouvernement !

Est-ce qu'un Gouvernement qui a tant soit peu le souci des intérêts capitalistes devrait jamais perpétrer une pareille infamie ?

Supposez en effet, que le Suffrage Universel soit libre, en fait, c'est-à-dire que les candidats riches ne puissent plus, sous peine de flétrissure sociale, soit acheter les électeurs comme on achète des cochons au marché ; soit contraindre des ouvriers, sous menace d'affamement, à voter contre leurs opinions, — mais, alors, la bourgeoisie clérico-capitaliste n'aurait plus deux législatures à vivre !

Une telle perspective est bien de nature à émouvoir le plus incombustible des coffres-forts, comment la « Dépêche » n'en serait-elle pas troublée ?

Nous comprenons l'effarement de notre contrère, car notre confrère porte très haut le souci des intérêts dont il a la défense publique et qu'il défend avec une rare vigueur.

Mais, en la circonstance, l'émotion qu'il dissimule sous une satire spirituelle, manque son but.

— Eh quoi, vous protestez parce que le Gouvernement se déclare décidé à réprimer énergiquement le commerce des consciences ou la traite des électeurs ? C'est donc que ce commerce profite à votre parti !

Quel est, en effet, le projet du Gouvernement ? Le voici :

Art. I. — Quiconque, par des dons ou promesses, libéralités en argent ou en nature, faits en vue d'influencer le vote d'un ou de plusieurs électeurs, à l'effet d'obtenir leurs suffrages, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un tiers, quiconque, par les mêmes moyens, aura déterminé ou tenté de déterminer un ou plusieurs d'entre eux à leur abstention, sera puni de 1 à 3 mois d'emprisonnement et d'une amende de 200 à 2.000 francs.

Seront punis de même ceux qui auront agréé ou sollicité les dons ou libéralités.

Art. II. — (Art. 59 du décret du 2 février 1852 *modifié*). — Ceux qui, soit par voies de fait, violences ou menaces contre un électeur, soit en lui faisant craindre la perte de son emploi ou d'exposer à un dommage sa famille ou sa fortune, aura déterminé ou tenté de déterminer ou d'obtenir un vote, ou aura influencé ou tenté d'influencer ce vote, seront punis d'un emprisonnement de deux mois à deux ans et d'une amende de 200 à 2.000 francs.

Art. III. — Quiconque aura tenté d'influencer le vote d'un collège électoral ou d'une fraction de collège, soit dans une commune, soit dans une collectivité quelconque de citoyens, sera puni d'une amende de 200 à 2.000 francs et d'un emprisonnement de deux mois à deux ans.

Art. IV. — Dans tous les cas prévus aux articles I, II et III, si le corrupteur est un fonctionnaire public, la peine sera double.

Le condamné, en vertu de ces articles, pourra en outre être privé pendant cinq ans des droits prévus aux paragraphes 1 et 2 de l'article 42 du code pénal.

L'article 463 du Code pénal est applicable aux condamnations prévues par la présente loi.

Nous avons beau nous creuser la cervelle, nous ne découvrons rien qui ne soit très judicieux, très sensé, très honnête, dans les dispositions qui précèdent.

Une seule chose nous étonne, c'est que la révolution de Février n'ait pas songé à entourer de ces mêmes garanties la Souveraineté qu'elle apporta au Peuple ; ou que les gouvernements qui se sont succédés, depuis, n'aient pas réparé cet oubli.

Au lieu donc d'anathématiser le ministère Waldeck-Rousseau pour avoir pris l'initiative de combler une pareille lacune, tous ceux qui veulent que le Suffrage Universel exerce tout son droit en toute conscience, en toute liberté, sans peur et sans reproche, devraient plutôt l'en féliciter.

Quant à nous, nous le complimenterons sans réserves s'il rend la parole aux pauvres ; et les ruades du Veau d'Or, enfin muselé, ne feront qu'accentuer notre gratitude.

G. SIAUVE-EVAUSY.

Victor Hugo internationaliste

On a dit des choses exquises et des choses bouffonnes sur Victor Hugo. Parmi ces dernières, la palme pourrait bien revenir à M. Drumont qui a écrit : « Il n'aimait pas le chiffre 13. Il avait dans sa vie assisté à des dîners où l'on était treize et dont tous les convives étaient morts dans l'année. » Mais on n'a point mis en lumière un des traits distinctifs de son génie, et qui est d'ailleurs caractéristique de la poésie du dix-neuvième siècle — c'est le côté subjectif et intime d'une partie de son œuvre.

Sans doute on peut trouver quelques rares exemples du genre dans Ronsard et dans cinq ou six autres poètes de la vieille France. Mais à partir du règne de Louis XIV jusqu'à André Chénier nous sommes envahis par la plus solennelle et la plus lourde poésie descriptive, et la poésie lyrique ne connaît point d'autre forme que l'ode, l'ode ampoulée et déclamatoire, mais absolument vide d'inspiration, dont la plate flagornerie sur la prise de Namur, de Boileau, peut être citée comme le prototype.

Il était réservé à Byron, à Lamartine, à Hugo, à Vigny, à Musset, à Mme Desbordes-Valmore, d'inaugurer cette poésie personnelle, où les cris de la désespérance humaine, la mélancolie des jeunes âmes qui avaient le mal du siècle, dérorées de doute ou tourmentées d'infini, où toutes les rêveries, toutes les aspirations, tous les enthousiasmes, toutes les désillusions d'une génération de Renés de Werthers, d'Adolphes, d'Amaurys, devaient trouver leur répercussion et leur écho. D'autres depuis, comme Heine, comme Beaudelaire, et plus tard, toutes proportions gardées, comme Verlaine, ont donné une note analogue, mais c'est Hugo et les poètes de sa génération qui firent jaillir du vieux Parnasse ou croupissaient en d'antiques bassins l'eau dormante et les nenuphars des Delille, des Baour-Lormian et des Ecouchard Lebrun, cette source qui ruisselait en torrent.

Cependant, il ne fut presque jamais exclusivement subjectif. Il est rare que la nature ne soit pas comme dans la Tristesse d'Olympio, superbement associée au son de la voix intérieure, et dans les Contemplations cette alliance s'affirme de plus en plus, élargissant le domaine où se meut l'inspiration du poète, mêlant l'homme à la nature, et le grand Pan mystérieux à l'homme. Il n'en demeure pas moins l'un des grands initiateurs du lyrisme intime et personnel.

Initiateur — il l'est en tout. Il l'est dans le domaine politique et social, et aux imbéciles qui rappellent ses premiers vers royalistes et ses effusions napoléoniennes, oubliant la dernière préface des Odes et Ballades *dans laquelle il oppose à ces œuvres des premiers temps « les livres démocratiques de l'homme fait », il faut citer la conclusion de la* Légende des Siècles, *ces vers de* Plein Ciel *où, vaticinant l'avenir, il annonce la disparition*

Des guerres s'arrachant avec leur griffe immonde
Les frontières, hideux diforme du vieux monde

et la suppression « des patries ».

N'en déplaise aux brouillons nationaleux et à tous nos « Vivelarmée », Victor Hugo fut Internationaliste.

M. Guillain

Un correspondant dunkerquois nous écrivait, il y a quelques jours, pour nous signaler un fait bien caractéristique : le très clérical M. Bernard, — qui avait songé un instant, assure-t-on, à opposer sa candidature à celle de Guillain-du-Congo, et à publier un « Corsaire », — patronne officiellement l'œuvre des quêtes pour la corruption électorale. Il sera l'un des chauds partisans de la candidature de son Eminence : MM. Vancauwenbergue, J. Trystram, Detraux et autres républicains, mettront leur main dans sa main et sceleront la touchante alliance de l'ex-Phare et du Maritime !

Nous recevons de Dunkerque une nouvelle correspondance aussi édifiante :

— « L'Eminent M. Guillain, nous dit-on, le député sortant de la 1re circonscription, candidat de la *Croix* et du *Nord Maritime* et de la *Patrie Française* se met en campagne.

« A l'occasion d'un procès d'intérêt privé que vient plaider ici, le vendredi 28 février, son ami Poincaré, — autre estampillé de la *Patrie Française* — son ex-Excellence organise un grand rassemblement à l'« Hôtel du Chapeau Rouge. »

Elle sera heureuse, annonce-t-elle, dans des invitations pressantes qu'elle envoie un peu partout, de présenter à son collègue Poincaré, les *républicains militants* de Dunkerque (sic)..

... » Entendez-vous bien, M. Guillain se flatte d'avoir a ses côtés les républicains militants !

» Voyons, très-distingué député, est-ce de l'inconscience ou du cynisme ?

» Vous savez bien que les républicains demeurés fidèles à leur foi et à leur passé n'ont plus rien de commun avec vous....

» Restez donc dans votre milieu ; en votre qualité de républicain congréganiste vous devriez vous contenter de présenter à votre collègue les [illegible] des conseils de Fabrique des trois paroisses de la ville.

Fort bien, mais il serait intéressant, ce me semble, de ne pas ignorer la liste des convives et de jeter un regard indiscret sur les boutonnières de tous ces « farouches » antiministériels ; nous comptons bien que M. le Sous-Préfet de Dunkerque, se conformant aux instructions « secrètes » qu'il a reçues de M. Vincent, le Préfet du gouvernement de défense et d'action républicaine dans le Nord, ne craindra pas de s'asseoir à la droite de M. Guillain.

Vénéré maître Trystram, que les temps sont donc changés ; et, combien vous devez souffrir dans le fond de votre âme !.....

G. D.

LES 28 ET 13 JOURS

Comme on discutait le budget de la guerre, un député de l'extrême-gauche a demandé la suppression des vingt-huit et treize jours. La Chambre a refusé de s'associer à cette proposition. Elle a seulement adopté une motion tendant à inviter le gouvernement à préparer un projet de loi ayant pour but de réduire de vingt-huit à vingt jours la période d'appel. Elle a aussi adopté une proposition supprimant, cette année, les treize jours, et, dans l'esprit de nos législateurs, ce vote doit être considéré comme une indication à leur suppression totale.

La Chambre ainsi a montré qu'elle voulait être très prudente en matière de défense nationale et que, pourtant, elle était animée des meilleures intentions pour donner satisfaction à l'opinion publique.

Celle-ci, en effet, composée de la totalité des citoyens qui passent par la caserne, estime qu'à la rigueur une période d'une vingtaine de jours peut être nécessaire. Les hommes, convoqués à la défense du territoire, ont besoin, quand il s'agit de tir, d'un certain entraînement, et ces exercices exigent d'être faits en commun. En outre, avec les progrès de la science moderne, c'est surtout le matériel de guerre qui est appelé à se modifier plus souvent qu'à son tour ; et, ces modifications, il est indispensable que les soldats les étudient.

Mais, éprouvés aux exercices de tir, expérimentés dans le maniement du nouveau matériel, après s'être retrempés une vingtaine de jours dans la vie de la caserne, il est superflu en toute logique qu'on arrache une deuxième fois les citoyens de leurs foyers pour leur apprendre ce qu'ils savent déjà. Si la première période est acceptée dans l'esprit populaire, on peut affirmer que contre la seconde il y a un mouvement légitime d'opinion. Le rapporteur même du budget de la guerre en donne l'explication : « C'est un dérangement considérable sans profit véritable. »

Il est donc du devoir du gouvernement de réaliser les réformes nécessaires. Il faut faire remarquer que, déjà, l'an passé, elles avaient été réclamées et rien encore n'a été fait. Ni la commission de la guerre, ni le gouvernement ne peuvent demeurer davantage insensibles aux désirs exprimés par la Chambre. Le pays ne s'expliquerait pas ces atermoiements.

L'Expiation

Tout s'expie. Dans ce soleil : la gloire de Hugo, on découvrait les tâches. La grandiloquence, l'orgueil, la surabondance, le clinquant, tout ce par quoi le poète capte l'amour des foules, gênaient de pieux fervents dans l'expression de leur culte.

Que ces fervents se rassèrènent. Hugo expie et sa gloire s'épure. Il avait indiqué jadis combien raffiné était le châtiment infligé à la mémoire de Napoléon le Grand par l'existence de Napoléon le Petit, mais pouvait-il prévoir combien cruelle serait pour lui l'expiation ?

Hélas ! il eut jadis à ses funérailles les « Béni-bouffe-tout », il eut mercredi pour le louer le nationaliste Dausset !

Vraiment, les fautes vénielles du génial poète méritaient-elles ce châtiment ?

Çà et Là

LE BULLETIN ALLEMAND EN CHINE

Les instruments d'astronomie que les Allemands avaient enlevés à l'observatoire de Pékin et qu'on garde actuellement dans le château de Sans-Souci seront transportés à Berlin. La plupart d'entre eux ont été endommagés pendant le transport et devront être réparés. Les mécaniciens en instruments de précision qui sont au service de l'Université seront chargés de ce travail.

—o—

On vient d'abattre dans une propriété, à Cellule (Puy-de-Dôme), deux ormeaux magnifiques d'une hauteur de 35 mètres. Ces deux arbres séculaires, qui faisaient l'admiration des amateurs, étaient reliés par une branche de trois mètres de longueur et de un mètre de diamètre.

—o—

CURIEUSE DECOUVERTE

Un savant géologue, M. Mason, a découvert sur le territoire des Indiens Sioux un abreuvoir qui n'est pas banal.

Dans un endroit que les Peaux-Rouges désignent la « source mélicale », M. Mason fit creuser des tranchées et découvrit à trois mètres de profondeur un amas de squelettes de mammouths, de mastodontes et autres animaux antédiluviens. Le savant géologue en a conclu qu'à l'époque glaciaire ces animaux geants venaient à cet endroit pour s'abreuver.

—o—

CHEMINS DE FER ELECTRIQUES

L'Italie est actuellement le pays d'Europe le plus avancé au point de vue des chemins de fer électriques. Sur le réseau de la Valteline, appartenant à la Compagnie de la Méditerranée et d'une longueur de cent trente kilomètres, l'électricité a complètement remplacé la vapeur pour la traction des trains de voyageurs et de marchandises.

Cette transformation est encore rendue plus complète par l'emploi de la *houille blanche* pour la production de l'énergie électrique. On a établi à Tornavento, sur le Tessin, une usine hydraulique de 10.000 chevaux qui fournit un courant de 12.000 volts. Celui-ci, transformé dans des postes échelonnés le long de la voie et ramené à la pression de 650 volts, est distribué aux locomotives électriques des trains au moyen d'un troisième rail, comme sur le Métropolitain.

Le service a commencé cette année sur le tronçon de Milan à Porto-Ceresio. Il sera étendu l'an prochain aux sections de Laveno et d'Arona.

—o—

COURSE A LA TIMBALE

Il y a déjà 1.500 candidats aux élections législatives prochaines en France. Or, 591 sièges seuls sont à conférer au Parlement. Et nous ne sommes qu'au début de la période électorale !

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEANCE DU MATIN

Paris, 27 février. — La séance est ouverte à 9 h. 40, sous la présidence de M. DESCHANEL.

LE CENTENAIRE DE VICTOR HUGO

LE PRESIDENT lit un télégramme du président de la Chambre serbe, exprimant ses sympathies à la Chambre française et louant Victor Hugo à l'occasion du Centenaire. M. Deschanel ajoute qu'il a adressé les remercîments de la Chambre au président de la Chambre serbe.

Budget de la Guerre

On reprend la suite de l'examen des chapitres du budget de la guerre.

M. LEBRUN invite M. le ministre de la guerre à augmenter de 2 % la proportion des hommes envoyés en congé à l'époque des grands travaux agricoles.

M. BERTEAUX, rapporteur. — La commission a maintenu le chiffre de 8 % qui permettra au ministre de la guerre de donner satisfaction au vœu exprimé par M. Lebrun.

M. LOUIS QUESNEL. — Le déficit des officiers de réserve atteint aujourd'hui la proportion de 55 %. On pourrait leur accorder une première mise d'équipement dans les décorations. On pourrait leur faire une part plus grande : il faudrait leur accorder le quart de place comme aux officiers de l'armée active. Si on n'a pas assez d'officiers de réserve, c'est qu'on n'a pas assez fait pour eux.

M. LE HERISSE. — La commission de l'armée a fait un rapport sur ces questions et espère que la Chambre voudra en mettre la discussion à son ordre du jour après le budget.

Le mariage des officiers

Sur le chapitre 16, DEVEZE dépose une motion demandant la suppression des entraves apportées au mariage des officiers et sous-officiers rengagés.

— J'appelle, dit-il, l'attention de la Chambre sur la question du mariage des officiers et des sous-officiers rengagés. Les refus d'autorisation sont très nombreux. Beaucoup n'osent pas demander même l'autorisation par crainte d'un refus. Les principes de notre société s'élèvent avec force contre ces entraves.

On oppose le prétendu intérêt de l'armée. On sait quel usage on a fait de ce mot dans une crise récente. L'intérêt de l'armée poussait à la condamnation de Dreyfus et à l'acquittement d'Esterhazy.

L'intérêt qu'on invoque dans la circonstance est un intérêt purement mondain : il faut faire cesser ces abus et faire disparaître tous les obstacles.

LE RAPPORTEUR. — La Chambre ne peut pas régler, à propos du budget, par un projet de résolution, une question de la nature de celle qui vient d'être portée à la tribune.

M. LASIES. — Je suis d'accord avec M. Devèze s'il demande la suppression de la dot réglementaire. Dans ma carrière militaire, jamais je n'ai vu refuser une autorisation de mariage parce que la jeune fille n'appartenait pas à ce qu'on appelle le monde.

Jamais on n'a daubé un officier qui avait épousé une fille du peuple, mais il est naturel que, pour les sous-officiers et les jeunes officiers, on maintienne l'autorisation, c'est prudent et c'est sagé.

Un des intérêts capitaux de l'armée, c'est l'union du corps d'officiers.

LE PRESIDENT. — Je consulte la Chambre sur le projet de résolution de M. Devèze, ainsi conçu :

« La Chambre invite M. le ministre de la guerre à supprimer pour les officiers et sous officiers rengagés les formalités de la demande d'autorisation de mariage. »

La motion de Devèze EST REJETEE PAR 289 VOIX CONTRE 170.

Les chapitres 16 à 21 sont votés.

Amiral et Pandores

L'AMIRAL BIEUNIER. — Le rengagement dans le gendarme, lui aussi, rend des services et des ficile. Tout le monde défend les instituteurs, mais le gendarme, lui aussi, rend des services et des services fort importants. Pourquoi ne le traite-t-on pas mieux ? On parle de leur retirer la prime de capitaine. Est-ce juste ?

M. CALVIN se plaint des déplacements et suppressions de certaines brigades de gendarmerie, et demande que cela ne puisse se faire désormais que d'après l'avis des Conseils généraux.

LE GENERAL ANDRIE. — « Nous n'y procédons qu'après avis des préfets et lorsque les Conseils généraux refusent de payer les frais de casernement. »

Les chapitres 21 à 24 sont adoptés.

LE VIN DU SOLDAT

Sur le chapitre 24, M. NARBONNE développe un amendement tendant à augmenter le crédit

---

FEUILLETON DU 1er MARS — N° 6

LE

CAPITAINE CASSE-COU

Grand roman d'aventures

ÉPISODES ILLUSTRÉS

de la Guerre des Boers

PAR

Louis BOUSSENARD

PREMIERE PARTIE

LES BLANCS-BECS

IV.

Et allez donc ! c'est la guerre, aujourd'hui ! la guerre avec bataille !... oh ! ce qu'on va s'en payer !

Et voilà nos jeunes fous partis au triple galop en criant, gesticulant, n'ayant qu'une pensée en tête : aborder les khakis et leur taper dessus.

Jean Grandier, se voyant débordé, n'a même pas l'idée d'arrêter ou même de régulariser ce tourbillon. Il éperonne furieusement son cheval, gagne la tête, et d'une voix qui domine tous ces multiples bruits commande :

« Chargez ! »

C'est vraiment superbe, cette charge improvisée, pleine de désordre, mais d'entrain exaspéré, de vaillance furieuse.

D'ordinaire, les cavaliers chargent avec le sabre ou la lance. Mais comme les Blancs-Becs n'ont ni lance ni sabre, ils chargent avec leurs mousquetons.

C'est idiot, c'est fou, c'est absurde, et ça réussit !

Les cavaliers anglais ne sont ni poltrons ni manchots. Ils mettent sabre au clair et se ruent sur l'escadron en débandade. Un choc terrible va se produire, car les jeunes écervelés ne songent même pas à combattre comme doit le faire l'infanterie montée.

Mais Jean conservant une lueur de sang-froid, joue son va-tout pendant les secondes tragiques précédant le choc. Il lâche la bride, met en joue et fait feu en criant à pleine poitrine :

« Feu !... Tirez bas ! »

Papa hurle le commandement en hollandais et une fusillade enragée commence.

Les magasins des Mausers sont pleins. Les Blancs-Becs ont le temps de brûler chacun trois cartouches.

Les balles frappent les chevaux anglais qui culbutent les uns sur les autres, pêle-mêle avec leurs cavaliers. Un désordre inouï se met instantanément dans cette belle troupe, et la charge est brisée tout net.

Ce n'est pas tout. Les chevaux des Blancs-Becs ayant tous la bride sur le cou s'emballent, traversent l'escadron anglais et vont se reformer au diable, où ils peuvent.

Il y en a bien un certain nombre qui s'empêtrent au passage, font panache et s'écroulent en tas, avec les autres.

Et cela produit un pêle-mêle navrant d'hommes et de chevaux, de morts et de blessés, d'où s'échappent des imprécations, des ruades et des râles d'agonie.

Mais qui s'occupe de ceux-là !

Les Anglais, qui sont une soixantaine, voyant un bon tiers de leur effectif par terre, croyant d'ailleurs que ceux qui les ont chargés sont soutenus, font demi-tour et s'enfuient précipitamment.

A mi-chemin ils rencontrent les Blancs-Becs revenant à la charge, et subissent un nouveau feu qui les décime encore.

Les survivants entourés, pressés, menacés à bout portant par les enragés gamins sont forcés de se rendre !

Résultat de cette belle équipée. Du côté anglais une trentaine de tués et de blessés, plus vingt prisonniers que les Blancs-Becs ramènent triomphalement à leur général.

Côté des Blancs-Becs : trois morts, une demi-douzaine d'écloppés, dix chevaux estropiés.

C'est la guerre, et c'est superbe !

Pendant le retour, Fanfan, qui s'est battu comme un furibond et qui, à ses talents guerriers, joint une jolie voix, chante à tue-tête une chanson que les copains de langue française répètent en chœur et que les autres fredonnent.

Une chanson d'allure et de verve endiablées qui commence ainsi :

Puisque l'mari de not' mère
Doit toujours s'appeler papa,
Il faut vous dir' que mon père
Un certain jour me happa :
Puis, m'menant jusqu'au bas-d'la rampe,
M'dit ces mots qui m'mirent sens d'sus d'sous
« Y a p'us rien pour toi... v'là cinq sous
File vite et décampe !...
En avant !
Fanfan la Tulipe,
Oui, mille noms d'une pipe,
En avant ! »

« C'est superbe ! s'écrie Jean Grandier enthousiasmé.

— Mais, c'est ta chanson, ça, Fanfan...

« Elle deviendra le chant des Blancs-Becs.

« Oui, patron, la marche du régiment.

«... Oui, mille noms d'une pipe : en avant !

« Avec ça tu nous conduiras toujours à la victoire...

« Ah !... pardon... J'oublie que vous êtes mon chef et mon bienfaiteur...

— Assez ! tu m'embêtes avec ta chefferie

Le vaillant sauveteur ramène à la rive le jeune chef des éclaireurs.

et ta bienfaisance... Il n'y a plus ici que des copains... des soldats qui ont reçu ensemble le baptêmes du feu et je décrète le tutoiement obligatoire !...

« Et toi, continue la chanson de Fanfan la Tulipe. »

Quand l'escadron entouré de ses prisonniers arriva devant le général, celui-ci complimenta chaudement les intrépides gamins.

Il les avait à peine vus jusqu'alors et il n'en pouvait croire ses yeux en les comparant aux gigantesques cavaliers anglais près desquels ils étaient comme des singes grimpés sur des chiens.

« Mais ce sont des enfants, de vrais « Melmenil » (gueules de lait). »

Papa traduisit le mot et les gamins crièrent :

« Oui ! des blancs-becs ! c'est vrai !... et nous ferons ouvrage d'hommes.

— Quant à vous, reprit le général en s'adressant à Jean, vous avez manœuvré comme un vrai « Temmer van wilde paarden ».

« Ça réussit une fois, mais ne vous y fiez pas. »

Papa traduisait toujours et, arrivé à cette périphrases massive comme un pavé : « Temmer van wilde paarden », qui signifie littéralement : « Dompteur de chevaux sauvages », il la résuma très heureusement par ce vocable si bien français : « Casse-cou ! »

« Eh ! oui : Casse-Cou !.... Ça me va comme un gant.

« Du reste, on m'appelait déjà ainsi, au Klondike.

— Alors, vive le capitaine Casse-Cou ! » s'écrie Fanfan.

Ainsi se termina cette chaude alerte.

Ayant prouvé qu'ils pouvaient faire une autre besogne que celle de tringlots, les Blancs-Becs furent désormais attachés, en qualité d'éclaireurs, au commando du général Viljoen.

Un rude service dont ils s'acquittèrent avec une adresse, une activité, une endurance admirables.

Un jour, Casse-Cou, qui semblait prendre à tâche de légitimer ce surnom plein de promesses, était en reconnaissance sur la rive gauche de la Tugela.

Il opérait seul, n'ayant pas voulu exposer ses volontaires aux risques d'une entreprise où il courait, à chaque pas un danger de mort.

Tout à coup, un groupe de cavaliers anglais, caché dans un pli de terrain, l'aperçoit fond sur lui, et l'accule à la berge.

Confiant dans la vigueur de son poney, Casse-Cou s'élance d'un bond énorme dans la rivière.

N'osant pas le poursuivre, les Anglais font feu sur lui, et l'ayant manqué d'une première décharge, se mettent à le canarder sans relâche.

Les balles arrivent autour de lui comme une grêle et s'enfoncent dans les flots avec leur « plouf ! » sinistre.

C'est miracle qu'il ne soit pas atteint.

Bientôt son cheval perd pied, se débat, roule, pataugе et va l'entraîner dans les fonds de vase.

Casse-Cou quitte la selle, se laisse glisser entre deux eaux, remonte pour respirer, essuie de nouveaux coups de feu, replonge, reparaît et s'épuise à la longue.

Sa respiration s'embarrasse et ses membres s'engourdissent.

Il va couler ! Quelques secondes encore et l'intrépide enfant succombe.

Un homme assiste de l'autre bord à cette lutte poignante. Bravant les balles qui pleuvent sans relâche, il se jette à l'eau, nage vigoureusement vers le Blanc-Bec et l'empoigne au moment où il perd connaissance.

(A suivre)